

Aide-mémoire pour impôts des particuliers

Avant de nous transmettre votre dossier pour la préparation de vos déclarations de revenus, veuillez vous assurer d'avoir en main tous les documents et feuillets nécessaires.
Ainsi, nous pourrons traiter adéquatement votre dossier.

*****TRÈS IMPORTANT : Veuillez nous informer si l'un des points suivants a été modifié depuis Janvier 2023 :**

- Adresse
- Statut de votre état civil
- Naissance

Voici la liste des documents selon votre situation :

SITUATION

DOCUMENT À FOURNIR

Salarié :

- Revenus d'emploi (T4 et Relevé 1)
- Cotisations syndicales et professionnelles
- Prestations d'assurance-emploi (T4E)

Travailleur autonome :

- Compilation des revenus et dépenses
- Compilation des frais de bureau à domicile
- Compilation d'utilisation du véhicule personnel (déplacements et dépenses)
- Revenus d'emploi (T4A)

Retraité :

- Prestation de sécurité de la vieillesse (T4A (OAS))
- Prestation de retraite de la RRQ (T4A(P), Relevé 2)
- Revenus de pension de retraite de l'employeur (T4A, Relevé2)
- Revenus d'un FERR (T4RIF, Relevé 2)
- Revenus d'un REER (T4RSP, Relevé 2)

Propriétaire d'un immeuble locatif :

- Compilation des revenus de loyer
- Compilation des dépenses;
 - Assurance habitation
 - Intérêts d'hypothèque
 - Rénovations
 - Déneigement / gazon
 - Hydro
 - Taxes municipale et scolaire

Étudiant :

- Frais de scolarité (T2202A et Relevé 8)
- Intérêts payés sur prêt étudiant
- Bourses d'études (T4A et Relevé 1)

Avec enfants à charge :

- Frais de garde (Relevé 24 (scolaire), Relevé 30 (CPE))
- Relevé 19 (si versements anticipés reçus pour frais de garde)
- Reçus pour activités sportives et artistiques (enfant 6-16 ans)

Personne âgée (70 ans ou plus) :

- Relevé 19 (si versements anticipés reçus du crédit pour maintien domicile)
- Si demeure en résidence pour aînés; fournir le coût du loyer mensuel et les services fournis.
- Si demeure dans sa maison ou logement : Factures d'entretien ou de soins à domicile, coût de loyer mensuel (si en logement).

Autres documents justifiant un revenu à inclure à vos déclarations d'impôts s'il y a lieu :

- Revenus de placement (T3, Relevé 16 et T5, Relevé 3)
- Relevé CÉLIAPP (T4FHSA/Relevé 32)
- Relevé relatant les gains et pertes en capital réalisés et/ou T5008, Relevé 18
- Prestations d'assistance sociale (T5007, Relevé 5)
- Indemnités pour accidents du travail (T5007, Relevé 5)
- Prestations d'invalidité si imposable

Autres documents et informations à nous fournir pour réduire vos impôts :

- Reçus de cotisations REER et CÉLIAPP
- Reçus des dons de bienfaisance
- Reçus de frais médicaux payés :
 - Relevé de vos prestations d'assurance collective au 31 décembre 2023
 - Reçu global 2023 pour médicaments de la pharmacie, dentiste, optométriste, professionnel etc.
 - Part co-assurance (Ex :20%)
- Relevé des frais financiers (pour des placements non enregistrés)
- Relevé des acomptes provisionnels payés
- Dépenses d'outils (personne de métier ou apprenti mécanicien)
- Frais de déménagement
- Vente d'une résidence principale
- Déclaration des conditions d'emploi (T2200 et TP-64.3 Signés de votre employeur)
- Bureau à domicile **** seulement si c'est en vertu de votre contrat de travail à + 50%/semaine**
****Prendre note que le crédit pour le télétravail à 2\$/jour est maintenant aboli.**

Réclamation du crédit d'impôt pour solidarité (partie logement) :

- Relevé 31 (si locataire)
- Numéro de matricule de la résidence (si propriétaire)

Il serait important de nous apporter vos avis de cotisation fédéral et provincial de l'année précédente.